En famille recomposée ou monoparentale, plus de 300 000 enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents

Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur • n° 137 • Janvier 2025

En 2021, environ un million d'enfants mineurs vivent au sein de leur famille, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Près des deux tiers résident dans une famille « traditionnelle », un quart dans une famille monoparentale et un peu plus d'un sur dix dans une famille recomposée. Plus de 300 000 enfants mineurs vivent ainsi avec un seul de leurs parents, plus souvent leur mère. Parmi eux, un sur dix est en garde alternée.
Les conditions sociales et de logement diffèrent selon le type de famille dans lequel les enfants vivent. Les enfants en famille recomposée et traditionnelle ont plus souvent un parent ou beau-parent en emploi. Ceux des familles monoparentales vivent plus fréquemment dans des conditions de logement précaires. Enfin, les enfants en famille recomposée résident plus fréquemment au sein de familles nombreuses et en périphérie des grandes agglomérations de la région.

En 2021, 1 006 700 **enfants mineurs** vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur soit 19,6 % de la population régionale. Ils se répartissent dans 591 400 **familles**. Au sein de ces familles vivent également 365 000 enfants majeurs ► **méthode**.

La région se classe au 4e rang des régions où la part d'enfants mineurs au sein de la population est la moins élevée. Elle varie de 18,0 % en Corse à 22,5 % en Île-de-France (20,8 % en France métropolitaine). Dans la région, les enfants mineurs sont plus présents en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les deux tiers des enfants mineurs (65 %) vivent dans une famille dite « **traditionnelle** », c'est-à-dire avec leurs deux parents et éventuellement des frères et sœurs (68 % en France métropolitaine). Ils sont 25 % (21 % en France métropolitaine) à vivre au sein d'une famille **monoparentale**, avec un seul de leurs parents. Cette part est la plus élevée de France métropolitaine, devant l'Occitanie (24 %) et la Corse (23 %). À l'inverse, les Pays de la Loire et la Bretagne se caractérisent par les proportions les plus faibles d'enfants en famille monoparentale (respectivement 18 % et 19 %).

► 1. Part d'enfants vivant avec un seul parent

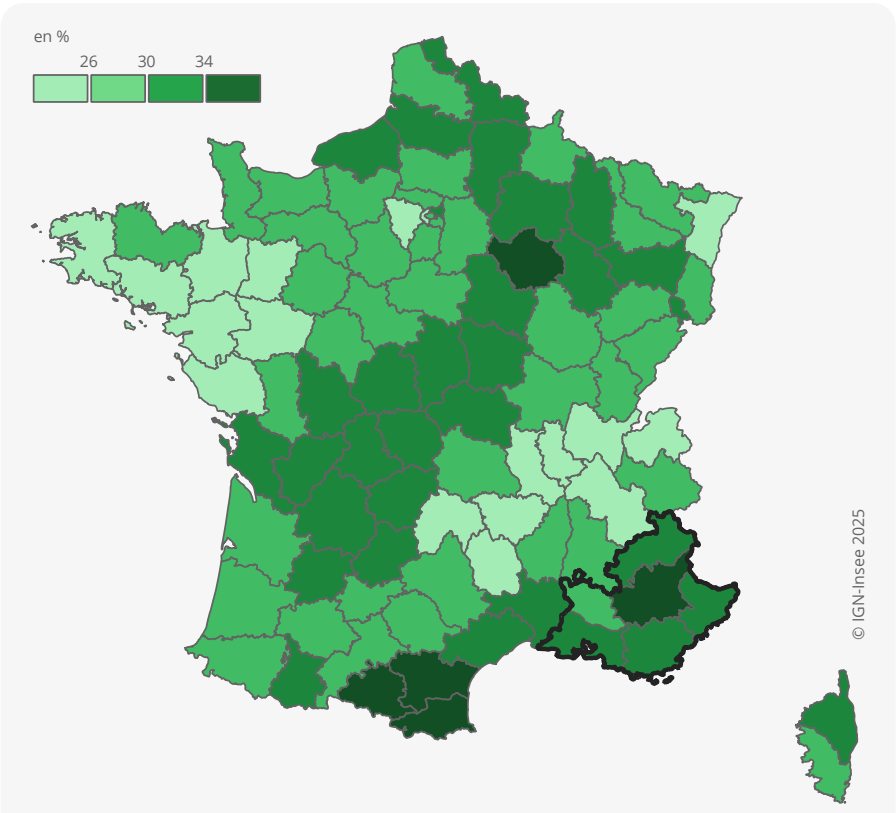

Lecture : Dans le département des Bouches-du-Rhône, 32,6 % des enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents.
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Enfin, environ 11 % des enfants mineurs de la région vivent dans une famille **recomposée**, comme en France métropolitaine. Parmi eux, deux sur trois sont issus d'une union antérieure et vivent donc avec un seul de leurs parents et un beau-parent. Le tiers restant sont des enfants issus de la nouvelle union : ils vivent donc avec leurs deux parents. Les familles recomposées se distinguent par un nombre d'enfants en moyenne plus élevé ► **encadré 1**.

Un enfant sur trois vit avec un seul de ses parents, souvent la mère

Dans la région, 32 % des enfants mineurs, soit 322 000 enfants, vivent avec un seul de leurs parents (28 % en France métropolitaine), que ce soit de manière **exclusive** ou en **garde alternée** ► **encadré 2**. Sur dix enfants vivant dans ce type de configuration familiale, huit résident dans une famille monoparentale et deux dans une famille recomposée. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine où la part d'enfants vivant avec un seul de leurs parents est la plus élevée ► **figure 1**. Elle atteint 34 % dans les Alpes-de-Haute-Provence et descend à 29 % en Vaucluse.

Lorsqu'ils vivent avec un seul parent, les enfants résident le plus souvent avec leur mère. C'est le cas de 84 % des enfants vivant en famille monoparentale et de 74 % de ceux vivant en famille recomposée.

La probabilité au sein de chaque famille que les parents soient séparés augmente logiquement avec le temps. De ce fait, les enfants plus âgés vivent plus souvent avec un seul de leurs parents (en famille monoparentale ou recomposée) : c'est le cas de 17 % des jeunes enfants de moins de trois ans, contre 44 % pour ceux âgés de 15 à 17 ans ► **figure 2**. Plus précisément, parmi les jeunes enfants, 15 % vivent en famille monoparentale et 2 % en famille recomposée avec un seul parent, contre respectivement 32 % et 13 % pour ceux âgés de 15 à 17 ans. Inversement, la part des enfants en famille traditionnelle diminue avec l'âge : entre 15 et 17 ans, seuls un peu plus de la moitié des jeunes vivent encore avec leurs deux parents (56 %).

► Encadré 1 – Les enfants en famille recomposée vivent plus souvent en famille nombreuse

Dans la région, le nombre moyen d'enfants, mineurs ou majeurs, vivant dans le même logement, est de 1,7 par famille. Les familles recomposées sont plus grandes avec 2,0 enfants en moyenne contre 1,7 pour les traditionnelles et 1,5 pour les monoparentales.

Parmi les enfants mineurs de la région, la moitié (52 %) de ceux vivant au sein d'une famille recomposée sont membres d'une famille **nombreuse**, soit une part bien supérieure à celles des enfants mineurs vivant dans des familles traditionnelles (31 %) ou monoparentales (27 %).

À l'inverse, au sein des familles monoparentales, les enfants mineurs sont plus souvent enfant unique (33 % des enfants dans cette configuration familiale, contre 21 % dans les familles traditionnelles et 12 % dans les recomposées).

► Encadré 2 – 34 600 enfants mineurs sont en garde alternée

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 34 600 enfants mineurs sont en garde alternée. Cela représente 11 % des enfants vivant avec un seul de leurs parents, que ce soit en famille monoparentale (10 % des enfants de ce type de famille sont en garde alternée) ou en famille recomposée (13 %). Le plus souvent, l'enfant réside une semaine chez un parent puis la semaine suivante chez l'autre. La garde alternée connaît une progression ces dernières années. Au niveau national, moins de 2 % des enfants vivant avec un seul parent étaient en garde alternée en 2010 contre 13 % ces dernières années.

La garde alternée est rare chez les jeunes enfants ; elle concerne moins de 3 % des enfants de moins de trois ans qui vivent avec un seul de leurs parents. Elle est de plus en plus fréquente jusqu'aux 10 ans de l'enfant (15 % des enfants qui vivent avec un seul de leurs parents) puis diminue progressivement jusqu'aux 17 ans (8 %).

Dans la région, la garde alternée est davantage pratiquée dans les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Dans ces départements, elle concerne respectivement 23 % et 14 % des enfants mineurs vivant avec un seul de leurs parents. À l'opposé, elle est la moins pratiquée dans les Bouches-du-Rhône (9 %).

► 2. Part des enfants mineurs selon le type de famille et selon l'âge

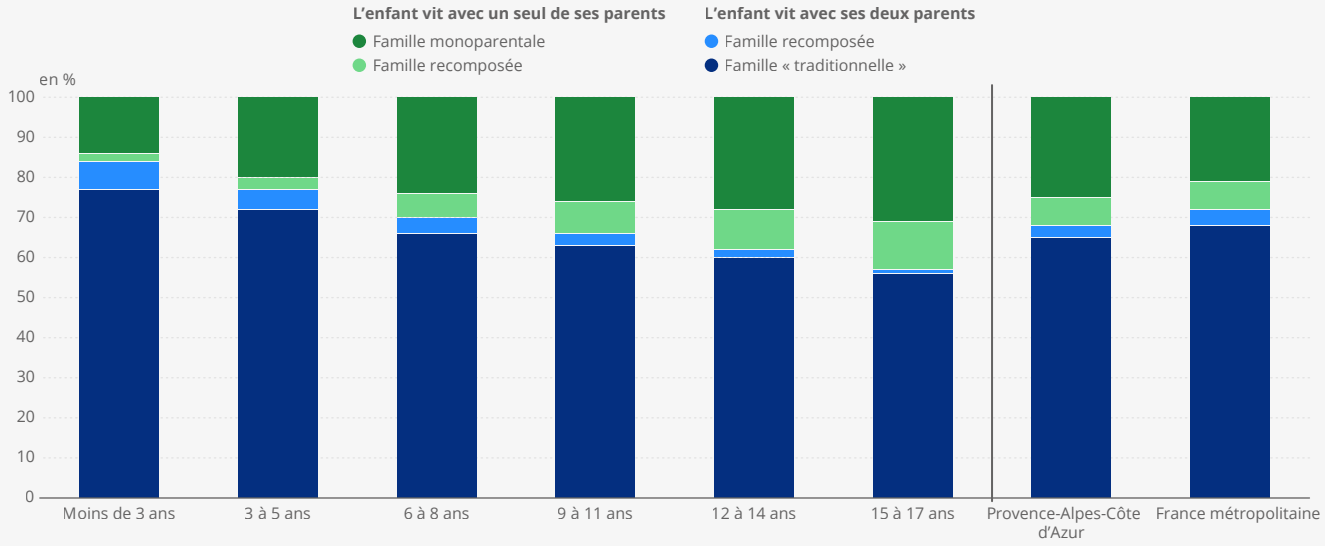

Lecture : Parmi les enfants âgés de moins de trois ans, 7 % vivent au sein d'une famille recomposée avec leurs deux parents.
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Les enfants en famille recomposée et traditionnelle vivent plus souvent avec un adulte en emploi

Les conditions sociales des enfants mineurs varient selon le type de famille dans lequel ils grandissent. Les enfants de familles monoparentales et recomposées vivent moins souvent avec une **personne de référence** diplômée de l'enseignement supérieur ► **figure 3**.

Les enfants mineurs qui vivent au sein de familles traditionnelles ou recomposées ont plus souvent au moins un parent ou beau-parent en emploi que les enfants des familles monoparentales. Cela s'explique en partie, chez les familles monoparentales, par le fait qu'un seul parent, et non deux, constitue ces familles (dans ce cas, la probabilité qu'aucun adulte de la famille n'ait un emploi est logiquement plus élevée). Cette situation peut aussi résulter de possibles difficultés pour la prise en charge des enfants : concilier activité professionnelle et garde d'enfant peut être plus complexe au sein des familles monoparentales.

► 3. Répartition des enfants mineurs selon le type de famille et les caractéristiques des parents

en %

Caractéristiques des parents	Famille « traditionnelle »	Famille monoparentale	Famille recomposée	Ensemble des familles
Niveau de diplôme de la personne de référence				
Sans diplôme (ou brevet des collèges)	17	21	20	18
Diplôme inférieur au bac	22	23	26	23
Baccalauréat	18	21	19	19
Diplôme de l'enseignement supérieur	43	36	34	41
Situation de la personne de référence				
En emploi	89	67	85	83
Au chômage	8	16	11	10
Au foyer	0	8	1	2
Autre inactif	2	9	4	4
Statut d'occupation				
Propriétaire	57	27	43	48
Logé gratuitement	3	3	3	3
Locataire HLM	16	31	20	20
Locataire hors HLM	24	40	34	29
Type d'occupation				
Suroccupation	16	32	24	21
Occupation normale	62	60	59	61
Sous-occupation	22	9	17	18

Note : En raison des arrondis, la somme des pourcentages pour une caractéristique peut légèrement différer de 100.
Lecture : Parmi les enfants en famille monoparentale, 36 % ont leur parent personne de référence diplômé de l'enseignement supérieur.
Champ : Provence-Alpes-Côte d'Azur, enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

Des conditions de logement plus précaires pour les enfants en famille monoparentale

Les conditions de logement diffèrent également selon le type de famille dans lequel les enfants vivent. Les enfants des familles traditionnelles vivent plus souvent dans un logement propriété de leurs parents. Ils bénéficient aussi plus fréquemment d'un logement plus grand que nécessaire compte-tenu du nombre de personnes de la famille (on parle alors de sous-occupation).

Les enfants des familles monoparentales connaissent des conditions de logement plus défavorables. Ils sont plus concernés par la **suroccupation** de leur logement, notamment sur le littoral méditerranéen, en particulier dans le département des Alpes-Maritimes. Par ailleurs, ils résident plus souvent dans un logement en location, notamment dans le parc social, et vivent davantage en appartement. Enfin, ils sont aussi surreprésentés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [Durieux, Sanzeri, 2024].

Les enfants des familles recomposées sont quant à eux dans une situation intermédiaire : ils résident majoritairement dans un logement loué, mais moins souvent dans un logement social que les enfants des familles monoparentales. Un enfant de ces familles sur quatre vit dans un logement suroccupé, contre

► 4. Spécificités des intercommunalités en matière de configurations familiales

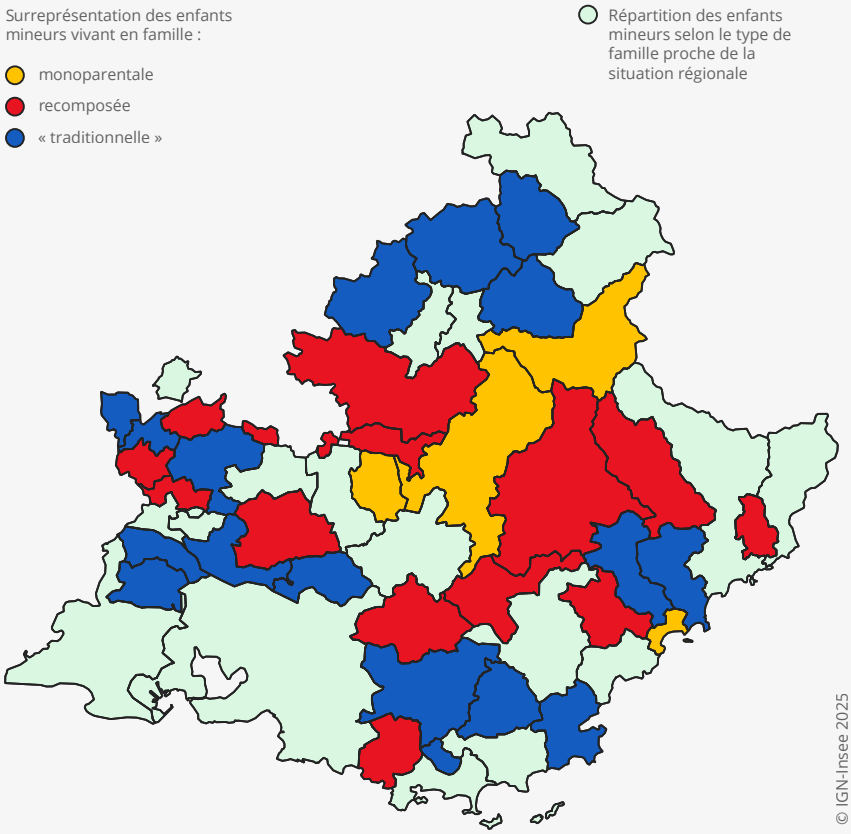

Lecture : Dans la communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins, la part d'enfants qui vivent en famille monoparentale est supérieure à celle constatée dans la région.
Champ : Enfants mineurs vivant en famille en Provence-Alpes-Côte d'Azur (partie régionale des intercommunalités pour les intercommunalités à cheval sur plusieurs régions).
Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire.

un sur trois pour ceux en famille monoparentale et moins d'un sur six en famille traditionnelle.

Les familles recomposées vivent plus souvent en périphérie des grandes agglomérations

Dans dix-huit intercommunalités, les enfants mineurs se répartissent dans les différents types de famille dans des proportions similaires à la moyenne régionale ► **figure 4**. C'est notamment le cas dans les trois métropoles de la région (Aix-Marseille-Provence, Toulon Provence Méditerranée, Nice Côte d'Azur).

Dans les autres intercommunalités, certains types de famille sont plus fréquents qu'au niveau régional. Ainsi, les enfants en famille recomposée sont plus présents dans certaines intercommunalités du centre et de l'ouest de la région, notamment en périphérie des métropoles (communautés d'agglomération Sud Sainte Baume et Alpes d'Azur par exemple). Sur ces territoires, les familles peuvent bénéficier de prix immobiliers plus abordables et de surfaces de logement plus grandes et plus adaptées à leur taille. Les familles recomposées sont également légèrement surreprésentées dans le rural.

Les enfants de familles traditionnelles sont plus présents dans les départements des Hautes-Alpes (67 %) et de Vaucluse (67 %). Dans les communautés de communes Champsaur Valgaudemar, Rhône Lez Provence et Buëch Dévoluy, plus de sept enfants sur dix vivent dans ce type de famille.

Enfin, certaines intercommunalités se distinguent par une proportion d'enfants en famille monoparentale élevée : communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins (28 %) et communauté de communes Pays Forcalquier - Montagne de Lure. ●

Romeyer C., Sanzeri O. (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur **insee.fr**.

► Méthode

Cette étude s'appuie sur le **recensement de la population** 2021. Elle porte sur les enfants mineurs de la région, soit 1 006 700 enfants. Cela exclut les mineurs qui ne sont pas enfants d'une famille, car ils ne vivent pas en logement ordinaire, ne vivent pas avec leurs parents ou sont eux-mêmes à la tête d'une famille. En 2021, 18 000 mineurs sont dans une de ces situations (soit 1,7 % des enfants mineurs). Cela exclut également les enfants majeurs qui vivent avec au moins un de leurs parents, soit 365 000 enfants (27 % des enfants de la région).

Les enfants qui ne vivent pas avec leurs deux parents sont rattachés au logement dans lequel ils passent la majorité du temps. Dans le cas où l'enfant passe une moitié du temps chez un parent et une chez l'autre parent, il est compté dans le logement dans lequel il a passé la nuit précédant le premier jour de la collecte du recensement. Cela permet de ne pas le compter deux fois.

Les enfants majeurs, bien qu'exclus du champ d'analyse, sont pris en compte pour classer les familles (par type et taille) dès lors qu'ils vivent dans le même logement que les enfants mineurs. Lorsqu'un enfant majeur quitte le logement familial, la famille peut changer de type (passer de recomposée à traditionnelle, si le ou les enfants restant dans le logement sont les enfants du couple).

► Définitions

Dans un logement, est considéré comme un enfant une personne, sans limite d'âge, qui a une relation de parent-enfant avec une autre personne du logement, et qui n'est pas elle-même en couple ou parent d'une autre personne du logement. Un **enfant mineur** répond à la même définition que l'enfant mais avec une limite d'âge fixée à moins de 18 ans.

Une **famille** correspond à un couple avec ou sans enfant ou à une famille monoparentale. Une famille peut ne pas compter d'enfant. Un ménage, qui regroupe l'ensemble des habitants d'un même logement, peut compter plusieurs familles. On distingue trois types de famille avec enfant :
– une famille **traditionnelle** comprend un couple, marié ou non, et leurs enfants ;
– une famille **monoparentale** est composée d'un parent sans conjoint et d'au moins un de ses enfants ;
– une famille **recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

La **garde exclusive** est un mode de garde où les enfants résident de manière habituelle chez l'un des parents. Ils peuvent rendre visite et être hébergés chez l'autre parent, pour un week-end ou pour les vacances par exemple. La garde exclusive s'oppose à la **garde alternée** où les enfants résident de façon alternative chez leurs deux parents, par exemple une semaine chez l'un, puis une semaine chez l'autre.

La **personne de référence** de la famille est, s'il est unique, l'adulte de la famille qui est actif (en emploi ou au chômage), sinon, l'adulte de la famille le plus âgé. L'adulte de la famille est le parent ou son conjoint.

L'indice de **suroccupation** d'un logement caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaire au ménage en fonction de sa composition.

Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle comprend trois enfants ou plus.

► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, « En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents », Insee Première n° 2032, janvier 2025.
- **Durieux S.**, **Sanzeri O.**, « 539 000 personnes vivent dans l'un des 135 quartiers prioritaires de la politique de la ville redéfinis en 2024 », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 106, octobre 2024.
- **Sanzeri O.**, **Zampini C.**, « 11 % des mineurs vivent dans une famille recomposée », Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 61, janvier 2020.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directrice de la publication :
Valérie Roux

Rédacteur en chef :
Nicolas Cochez

Attaché de presse :
Julien Mêlé
Tél. : 06 61 35 63 73

Maquette :
Luminess SAS

@InseePaca
www.insee.fr

ISSN : 2274-8199
ISSN en ligne : 2417-1395

© Insee 2025
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee